



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

BUREAU COMMUNAUTAIRE  
du MERCREDI 17 MARS 2021

A PONT-L'ABBE – Salle du siège communautaire,  
17 rue Raymonde Folgoas Guillou

**COMPTE-RENDU**  
**Relevé des délibérations**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Pays Bigouden Sud**

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210317-B\_2021\_03\_17\_01-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2021, le BUREAU communautaire s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

**Le mercredi 17 mars à 18 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

### Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

### Était présent pour la délibération N° B-2021-03-17-06 :

- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL

### Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (pour toutes les autres délibérations)

Le Bureau est ouvert aux maires de SAINT-JEAN-TROLIMON et TREMEOC pour permettre une représentativité des communes mais les élus ne prennent pas part aux votes :

- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON (**présent**)
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC (**excusé**)

### Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
BUREAU communautaire du 17 mars 2021	N° Acte : B-2021-03-17-01
<b>Objet</b> : Pass Commerce et Artisanat – Monsieur Hénaff - EURL BREIZIL	<b>Classification</b> : 7.5 – Subventions

Par délibération du 20 février 2018, modifiée le 10 décembre 2020, le Conseil Communautaire a mis en place le dispositif « Pass Commerce et Artisanat », qui vise à soutenir les projets de création, reprise, extension ou modernisation des entreprises artisanales et commerciales du territoire.

L'aide porte sur 30% des dépenses éligibles (50 % pour les investissements liés au numérique et à la digitalisation), plafonnées à 25 000 € HT, soit une aide maximale de 7 500 € HT. Ces dossiers sont complets et pourront faire l'objet d'un versement immédiat suite à la prise de décision.

Monsieur Hénaff a repris fin 2017 le fonds de commerce du GWENN HA DU situé sur la commune de Loctudy. Il exploite l'établissement depuis début 2018, et souhaite aujourd'hui réaliser des travaux de modernisation de la cuisine et renouveler son matériel informatique.

Le coût global des investissements s'élève à 19.474,27 euros HT, dont 642,47 euros HT d'investissements liés au numérique. La CCPBS est sollicitée à hauteur de 5.971 euros.

Au vu de l'avis favorable de la CCI en date du 18 février 2021, il est proposé d'accorder une subvention de 5 971 euros au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de l'EURL BREIZIL, représentée par Monsieur Hénaff.

Vu le règlement (UE) N°1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 20 février 2018, modifiée le 10 décembre 2020,

Vu la réception du dossier de demande de subvention complet,

Vu l'avis favorable de la CMA en date du 18 février 2021,

Considérant l'éligibilité de la demande de la société EURL BREIZIL au pass commerce et artisanat,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accorde une subvention de 5 971 € au titre du dispositif « Pass Commerce et Artisanat » au profit de l'EURL « BREIZIL », représentée par Monsieur Hénaff,
- Autorise le Président à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210317-B\_2021\_03\_17\_02-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2021, le BUREAU communautaire s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

**Le mercredi 17 mars à 18 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Était présent pour la délibération N° B-2021-03-17-06 :

- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (pour toutes les autres délibérations)

Le Bureau est ouvert aux maires de SAINT-JEAN-TROLIMON et TREMEOC pour permettre une représentativité des communes mais les élus ne prennent pas part aux votes :

- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON (**présent**)
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC (**excusé**)

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
BUREAU communautaire du 17 mars 2021	N° Acte : B-2021-03-17-02
<b>Objet</b> : Subvention accordée aux partenaires économiques : Association Entreprendre au Féminin Bretagne	<b>Classification</b> : 7.5 – Subventions

L'association « Entreprendre au Féminin Bretagne » est une structure d'accompagnement à la création d'entreprise pour les femmes, à tous les stades du parcours (idée/ création/ développement). Elle accompagne et sécurise les parcours professionnels et entrepreneuriaux des femmes sur le territoire breton depuis 10 ans, en s'appuyant sur un réseau de plus de 550 adhérentes. Elle joue également un rôle d'animation et de réseautage sur le territoire.

La CCPBS est partenaire de l'association depuis 2017. Ce partenariat s'est concrétisé par l'accueil d'une dizaine de femmes en entretiens de positionnement pour les accompagner dans leur projet de création d'entreprise, l'organisation de 5 évènements sur le territoire pour favoriser la mise en réseau. Pendant la période de crise sanitaire, l'association a proposé régulièrement des webinaires thématiques. En 2020, l'association comptait 15 adhérentes du Pays Bigouden Sud, et a réalisé 5 entretiens de positionnement.

Pour 2021, l'association propose de poursuivre et de renforcer le partenariat.

La subvention demandée pour l'année 2021 est de 2500 € (montant forfaitaire pour les EPCI).

La Commission économie réunie le 17 février 2021 a donné un avis favorable sur cette demande de subvention au titre de l'année 2021.

Vu la demande de l'association « entreprendre au féminin » du 10 octobre 2020,

Considérant la volonté de poursuivre le partenariat avec l'association « entreprendre au féminin » afin d'accompagner les femmes dans leur projet de création d'entreprise,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 2500€ en faveur de l'association Entreprendre au Féminin Bretagne, pour l'année 2021.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210317-B\_2021\_03\_17\_03-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2021, le BUREAU communautaire s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

**Le mercredi 17 mars à 18 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Était présent pour la délibération N° B-2021-03-17-06 :

- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (pour toutes les autres délibérations)

Le Bureau est ouvert aux maires de SAINT-JEAN-TROLIMON et TREMEOC pour permettre une représentativité des communes mais les élus ne prennent pas part aux votes :

- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON (**présent**)
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC (**excusé**)

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
BUREAU communautaire du 17 mars 2021	N° Acte : B-2021-03-17-03
<b>Objet</b> : Subvention accordée aux partenaires économiques : Association Initiative Cornouaille	Classification : 7.5 – Subventions

Initiative Cornouaille est une association qui gère la plateforme d'initiative locale (PFIL) du pays de Cornouaille, qui a pour objet de soutenir les créateurs et repreneurs d'entreprises, à travers 3 types d'intervention :

- Le prêt d'honneur : prêt à taux zéro de 3 000 € à 15 000 €, voire 25 000 € pour les reprises d'entreprise accordé au porteur de projet ;
- Le suivi technique apporté au créateur ou repreneur pendant les 1ères années de vie de l'entreprise ;
- Le parrainage, qui permet d'apporter au porteur de projet l'expérience et le professionnalisme d'un chef d'entreprise expérimenté.

Sont éligibles les créateurs et repreneurs d'entreprises, et les chefs d'entreprise dont l'activité est inférieure à 3 ans et qui ont un projet de développement (travaux, embauche). Tous les secteurs d'activité sont éligibles. Le montant de l'apport personnel, ainsi que l'effet levier du prêt sont examinés.

L'attribution du prêt d'honneur se fait en fonction de plusieurs critères : viabilité économique du projet, potentiel de création d'emplois et effet levier sur l'obtention et le montant du prêt.

En 2020, 11 projets (dont 7 projets pêche) ont été soutenus en Pays Bigouden Sud, dont 5 créations et 6 reprises, pour un montant total de prêt à hauteur de 110 750 €. Ces 12 entreprises ont permis le maintien et/ou la création de 56 emplois.

Pour 2021, la CCPBS est sollicitée à hauteur de 11 000 €.

La Commission économie réunie le 17 février 2021 a donné un avis favorable sur cette demande de subvention au titre de l'année 2021.

Vu la demande de l'association Initiative Cornouaille en date du 11 février 2021,

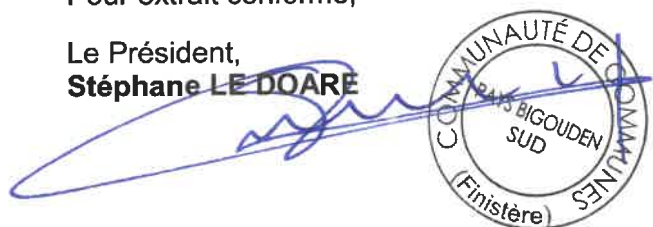
Considérant l'action de l'association Initiative Cornouaille en matière d'accompagnements aux créateurs et repreneurs d'entreprises,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 11 000 € en faveur de l'association Initiative Cornouaille, pour l'année 2021.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**Pays Bigouden Sud**

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210317-B\_2021\_03\_17\_04-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2021, le BUREAU communautaire s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

**Le mercredi 17 mars à 18 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

### Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

### Était présent pour la délibération N° B-2021-03-17-06 :

- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL

### Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (pour toutes les autres délibérations)

Le Bureau est ouvert aux maires de SAINT-JEAN-TROLIMON et TREMEOC pour permettre une représentativité des communes mais les élus ne prennent pas part aux votes :

- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON (**présent**)
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC (**excusé**)

### Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---



COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2021	N° Acte : B-2021-03-17-04
Objet : Subvention accordée aux partenaires économiques : Association Technopole Cornouaille	Classification : 7.5 – Subventions

La Technopole Quimper Cornouaille est une association qui a pour mission principale le développement économique du territoire par l'innovation des entreprises, comprenant :

- l'accompagnement à la création d'entreprises innovantes ou technologiques ;
- l'accompagnement à des projets d'innovation individuelle de TPE/PME ou de projets d'innovation collaboratifs ;
- l'ingénierie de projets européens de recherche et développement ;
- l'ingénierie de projets territoriaux structurants ;
- l'animation économique des filières prioritaires du territoire (petits déjeuners, salons, forums, clubs...)

La Technopole est également mobilisée aux côtés des partenaires régionaux pour accompagner l'innovation des entreprises face à la crise.

Pour 2021, la CCPBS est sollicitée à hauteur de 8 900 €.

La Commission économie réunie le 17 février 2021 a donné un avis favorable sur cette demande de subvention au titre de l'année 2021.

Vu la demande de la Technopole Quimper Cornouaille en date du 13 janvier 2021,

Considérant l'action de la Technopole Quimper Cornouaille en matière de développement économique du territoire,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 8 900 € en faveur de la Technopole, pour l'année 2021.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210317-B\_2021\_03\_17\_05-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2021, le BUREAU communautaire s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

**Le mercredi 17 mars à 18 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Étaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Était présent pour la délibération N° B-2021-03-17-06 :

- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (pour toutes les autres délibérations)

Le Bureau est ouvert aux maires de SAINT-JEAN-TROLIMON et TREMEOC pour permettre une représentativité des communes mais les élus ne prennent pas part aux votes :

- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON (**présent**)
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC (**excusé**)

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2021	N° Acte : B-2021-03-17-05
Objet : Aides à l'achat de récupérateur d'eau de pluie (1 <sup>er</sup> versement 2021)	Classification : 7.5 – Subventions

Le dispositif des aides à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie a été mis en place par la délibération du 26 janvier 2012.

Cette aide d'un montant maximum de 30 € est attribuée par foyer pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie pour le jardinage. Le volume du récupérateur ne doit pas excéder 1m<sup>3</sup> (1 000 litres).

Il est demandé un justificatif de domicile sur l'une des communes de la CCPBS.

Dans le cadre de ce soutien financier, le nombre d'aides ne peut être supérieur à 200/an.

En 2020, trois délibérations ont été prises. 27 demandes d'aides à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie ont fait l'objet d'un versement d'aide dans le cadre de ces trois délibérations de bureau (13 février, 1<sup>er</sup> octobre et 3 décembre 2020). Soit un total d'aides versées de 810,00 €.

Ci-dessous les demandes d'aides reçues depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

N°	Nom - Prénom	Adresse	CP	Commune	Volume récupérateur	Prix Achat	Montant Subvention
1	LAZARD Théophile	557, Venelle des Enclos Fleuris	29760	PENMARC'H	300 L	44,50 €	30,00 €
2	DUCOS Philippe et Isabelle	69, Route de Larvor	29750	LOCTUDY	350 L	59,90 €	30,00 €
3	HERMOUET Dominique et Corinne	64 Impasse de Kersinal	29760	PENMARC'H	300 L	109,85 €	30,00 €
4	PUJOL Robert - SCHWANDER Martine	13 Rue des Glénans	29730	TREFFIAGAT	350 L	59,90 €	30,00 €
5	CARVAL Philippe et Chantal	140, Rue du Musée de la Préhistoire	29760	PENMARC'H	350 L	59,90 €	30,00 €
<b>TOTAL</b>							<b>150,00 €</b>

Vu la délibération du bureau communautaire du 26 janvier 2012 actant le principe de l'aide à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie et fixant les conditions à respecter par les demandeurs,

Considérant la complétude des dossiers de demande de subvention reçus,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une aide de 30 euros à chacun des bénéficiaires énumérés dans le tableau ci-dessus.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210317-B\_2021\_03\_17\_06-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2021, le BUREAU communautaire s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

**Le mercredi 17 mars à 18 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

**Etaient présents :**

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

**Était présent pour la délibération N° B-2021-03-17-06 :**

- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL

**Excusés :**

- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (pour toutes les autres délibérations)

Le Bureau est ouvert aux maires de SAINT-JEAN-TROLIMON et TREMEOC pour permettre une représentativité des communes mais les élus ne prennent pas part aux votes :

- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON (**présent**)
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC (**excusé**)

**Assistaient également à la réunion :**

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU</b> communautaire du 17 mars 2021	N° Acte : B-2021-03-17-06
<b>Objet</b> : Aides au ravalement de façades : validation des dossiers	Classification : 7.5 – Subventions

Il est précisé aux membres du Bureau que depuis le Conseil de communauté en date du 30 mars 1995, il a été décidé d'allouer des aides pour le ravalement de façades.

Aussi, au vu

- du Code des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-10 relatif aux délégations de l'assemblée délibérante des E.P.C.I. au Président et/ou au Bureau, et
- de la délibération du Conseil de communauté en date du 28 janvier 2016 relative à l'instauration de conditions de ressources pour bénéficier des aides au ravalement de façades,
- de la délibération du Bureau communautaire du 16 mars 2017 approuvant les précisions et les mises à jour apportées aux règles d'attribution et au formulaire,
- de la délibération du Conseil de communauté en date du 28 juillet 2020 relative à la délégation de compétence du Conseil au Président et au Bureau, qui permet au Bureau de « décider de l'attribution des subventions dans le cadre des critères préalablement votés par l'assemblée délibérante », et

Considérant la complétude des dossiers de demandes d'aides et l'éligibilité des bénéficiaires au regard des règles d'attribution fixées par la Communauté de communes,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve l'attribution de l'aide allouée pour le ravalement de façades aux bénéficiaires référencés dans le tableau annexé à la présente délibération ainsi que son montant.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**





COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210317-B\_2021\_03\_17\_07-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2021, le BUREAU communautaire s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

**Le mercredi 17 mars à 18 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Était présent pour la délibération N° B-2021-03-17-06 :

- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (pour toutes les autres délibérations)

Le Bureau est ouvert aux maires de SAINT-JEAN-TROLIMON et TREMEOC pour permettre une représentativité des communes mais les élus ne prennent pas part aux votes :

- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON (**présent**)
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC (**excusé**)

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2021	N° Acte : B-2021-03-17-07
Objet : Subvention association Bretagne Vivante pour la station de bagage de Trunvel à Tréogat	Classification : 7.5 – Subventions

### Contexte

Au cœur des roselières de Trunvel à Tréogat, l'association Bretagne Vivante dispose d'une station de baguage qui permet le suivi des oiseaux paludicoles. Cette station est en place depuis 1988 et assure l'un des plus longs suivis ornithologiques de France.

Par courrier du 1<sup>er</sup> février 2021, Bretagne Vivante demande une aide des EPCI bigoudens (CCPBS et CCHPB) pour assurer le fonctionnement de la station en 2021.

### Fonctionnement de la station en 2021

Chaque matinée de juillet à octobre, le chargé de mission Bretagne Vivante accompagné de nombreux bénévoles, ouvre les filets de capture localisés dans la roselière selon un protocole scientifique validé par le Muséum national d'Histoire naturelle. Une trentaine de bénévoles se relaient durant cette période pour mettre en place et relever les filets de capture et pour démailler les oiseaux.

Située sur le chemin de randonnée GR34, au cœur de la roselière de l'étang de Trunvel, elle est aussi un outil de sensibilisation et de découverte de l'environnement important. L'animateur de la CCPBS y organise chaque été un ou plusieurs échanges avec les salariés et bénévoles bagueurs.

Cet outil de suivi des populations d'oiseaux des roselières (migrateurs ou non) contribue à la connaissance de la biodiversité de la baie d'Audierne et a permis de justifier l'intégration du site dans le réseau européen Natura 2000. Il a également contribué à alimenter les dossiers de labellisation Ramsar et la réponse à l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) réserve naturelle de Bretagne. Dans l'hypothèse où notre candidature à l'AMI est retenue par la Région, le volet connaissance naturaliste représentera une part importante du plan de gestion et la station y jouera un rôle majeur.

### Budget prévisionnel de la Station de baguage

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES DIRECTES</b>	
<b>60 - Achats</b>		<b>74 - Subventions d'exploitation</b>	
Achats matières et fournitures	1 300 €	Volontaire service civique	600 €
<b>61 - Services extérieurs</b>		<b>Collectivités territoriales</b>	
Locations	2 000 €	CD 29	3 825 €
<b>62 - Autres services extérieurs</b>		<b>CCPBS</b>	
Déplacements, missions	2 300 €	CCHPB	7 500 €
<b>64 - Charges de personnel</b>		Fonds propres	
Rémunération des personnels	24 980 €	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>34 327 €</b>
<b>CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET</b>			
<b>Charges fixes de fonctionnement</b>	3 747 €		
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>34 327 €</b>		

<b>COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD</b>	
<b>BUREAU</b> communautaire du 17 mars 2021	N° Acte : B-2021-03-17-07
<b>Objet</b> : Subvention association Bretagne Vivante pour la station de bagage de Trunvel à Tréogat	<b>Classification</b> : 7.5 – Subventions

*L'association Bretagne Vivante demande une participation financière de 7 500 euros à chacun des EPCI bigoudens pour le fonctionnement 2021 de la station de baguage de Trunvel.*

En commission Environnement biodiversité du 9 février 2021, les élus ont validé l'inscription de la demande de subvention de 7 500 €.

Vu la demande de l'association Bretagne Vivante en date du 3 février 2021,

Considérant l'intérêt de l'action de l'association Bretagne Vivante pour la biodiversité sur le territoire,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accorde une subvention de 7 500€ à l'association Bretagne Vivante pour le fonctionnement de la station de baguage de Trunvel au titre de l'année 2021.

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**







COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
***Pays Bigouden Sud***

Envoyé en préfecture le 25/03/2021

Reçu en préfecture le 25/03/2021

Affiché le

ID : 029-242900702-20210317-B\_2021\_03\_17\_08-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Convoqué par courrier électronique 11 mars 2021, le BUREAU communautaire s'est réuni au siège de la CCPBS à PONT L'ABBE

**Le mercredi 17 mars à 18 H 00**

sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARE, Président et Maire de PONT-L'ABBE,

Etaient présents :

- M. Jean-Claude DUPRE, Vice-président, COMBRIT
- M. Jean-Luc TANNEAU, Vice-président et Maire, GUILVINEC
- M. Éric JOUSSEAUME, Vice-président et Maire, ILE TUDY
- Mme Christine ZAMUNER, Vice-présidente et Maire, LOCTUDY
- M. Jean-Michel GAIGNE, Vice-président, LOCTUDY
- M. Jean-Louis BUANNIC, Vice-président, PENMARC'H
- Mme Valérie DREAU, Conseillère communautaire déléguée, PONT-L'ABBE
- Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, Vice-présidente et Maire, TREFFIAGAT
- M. Stéphane MOREL, Conseiller communautaire délégué et Maire, TREGUENNEC

Était présent pour la délibération N° B-2021-03-17-06 :

- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL

Excusés :

- M. Ronan CREDOU, Vice-président et Maire, PLOMEUR
- M. Yannick LE MOIGNE, Vice-président, PLOBANNALEC-LESCONIL (pour toutes les autres délibérations)

Le Bureau est ouvert aux maires de SAINT-JEAN-TROLIMON et TREMEOC pour permettre une représentativité des communes mais les élus ne prennent pas part aux votes :

- M. Jean-Edern AUBREE, Maire, SAINT JEAN TROLIMON (**présent**)
- M. Jean L'HELGOUARC'H, Maire, TREMEOC (**excusé**)

Assistaient également à la réunion :

Mme Sandrine BEDART, Directrice Générale des Services  
M. Arnaud DUBOURG, Directeur Adjoint

---

COMMUNAUTE de COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
BUREAU communautaire du 17 mars 2021	N° Acte : B-2021-03-17-08
<u>Objet</u> : Campagne de recherches de micropolluants – stations d'épuration de Penmarc'h et de Pont-l'Abbé	Classification : 8.8 – Environnement

Suite aux mesures réalisées en 2018 sur les RSDE (Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau) dans les stations d'épurations (STEP) de Pont l'Abbé et de Penmarc'h (pollution entrante > 10 000 EH), la DDTM demande, à présent à la CCPBS de mettre en place un diagnostic amont pour identifier l'origine des micropolluants détectés en quantité significative dans les eaux brutes et traitées ainsi que dans les boues.

Pour la STEP de Pont l'Abbé, 8 micropolluants significatifs dans les eaux brutes et traitées ont été identifiés et 45 substances ont été retrouvées dans les boues.

Pour la STEP de Penmarc'h, 4 micropolluants significatifs dans les eaux brutes et traitées ont été identifiés et 42 substances ont été retrouvées dans les boues.

L'Agence de l'Eau peut subventionner cette campagne amont à hauteur de 80%.

Par délégation du Conseil communautaire du 28 juillet 2020, le Président peut solliciter les subventions auprès de l'agence de l'eau.

Le coût estimatif de la campagne et le plan de financement associé sont les suivants :

Coût estimatif de la campagne	122 260 €HT	
Subvention possible AELB	80%	97 808 €HT
Solde à la charge de la CCPBS	20%	24 452 €HT

Vu la demande de la DDTM en date du 8 février 2021,

Vu l'appel à candidature de l'agence de l'eau Loire-Bretagne relative à « l'opération collective micropolluant »

Considérant la nécessité d'identifier l'origine des micropolluants détectés dans les eaux et les boues des stations d'épuration de Pont-l'Abbé et Penmarc'h.

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte des dépenses estimées pour cette campagne de recherche de micropolluants,
- Valide le plan de financement prévisionnel ci-rapportant.

*Le Président sollicitera les subventions auprès de l'agence de l'eau.*

Pour extrait conforme,

Le Président,  
**Stéphane LE DOARE**